



COMMUNIQUÉ COMMUN

Alternance, filière d'excellence

28 avril 2022

Les Gouvernements de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Région Wallonne ont adopté ce jeudi 28 avril une note conjointe relative à la méthodologie à mettre en œuvre en vue d'un renforcement transversal de l'enseignement qualifiant et de la formation professionnelle, en particulier de l'alternance. Cette note sera également adoptée en Région de Bruxelles-Capitale dans les prochains jours.

« *Inédit* », « *signal fort* », « *historique* » ... ce sont par ces mots que les Ministres-Présidents Pierre-Yves Jeholet et Elio Di Rupo qualifient les démarches initiées par les entités francophones autour d'un objectif commun : réformer l'enseignement qualifiant et la formation professionnelle.

« *Nos entités respectives ne peuvent plus se permettre de dispersion de moyens et l'efficacité de nos politiques au service des apprenants et de nos entreprises sera bien entendu au centre de nos préoccupations. Avoir une filière d'excellence en matière d'alternance permettra de répondre à un double problème : d'une part, le manque de qualification de certains jeunes dans une série de métiers, notamment dans les métiers en pénurie de main-d'œuvre et, d'autre part, le manque de personnel qualifié auquel sont confrontées les entreprises qui sont dès lors contraintes de refuser certaines activités et certains marchés.* » indiquent les Ministres-Présidents.

Un défi majeur pour l'avenir de nos jeunes

Les Gouvernements wallon, bruxellois, de la Fédération Wallonie-Bruxelles, ainsi que du Collège de la COCOF ont donc entamé, il y a plusieurs semaines, une réflexion afin de faire du développement et de l'optimisation de l'enseignement qualifiant et de la formation professionnelle un enjeu majeur de la fin de cette législature 2019-2024.

L'objectif partagé est d'élever le niveau de compétences en Belgique francophone et de permettre ainsi à chacun de s'insérer qualitativement dans la société et sur le marché de l'emploi, de disposer et d'accéder aux compétences nécessaires pour y évoluer, tout en exerçant sa citoyenneté active. Il s'agit également de mieux répondre aux besoins de compétences des employeurs, voire d'anticiper ceux-ci, dans une perspective de développement économique et social.

Ce processus s'inscrit dans des perspectives positives en termes d'émancipation pour de nombreux jeunes, mais également d'augmentation du taux d'emploi et de redéploiement économique, par des emplois durables et de qualité. Il s'inscrit également de manière cohérente au sein de l'ensemble des chantiers menés par chacun des Gouvernements : Au niveau régional wallon, dans le lancement de la mise en œuvre des mesures figurant au plan de relance, au niveau régional bruxellois, dans le cadre de la Stratégie GOFORBrussels 2030 et enfin dans le cadre du Pacte d'excellence au sein de la FWB.

A ces fins, les Gouvernements entendent notamment mener une profonde réflexion sur les liens entre enseignement, formation et emploi, et, en particulier, de réformer l'« alternance » pour en faire un parcours d'excellence.

Méthode de travail

La note conjointe vise à baliser la méthodologie et identifier les objectifs, à court et à moyen terme, afin de mener à bien ces ambitions. Elle repose d'une part sur la réalisation d'un état des lieux transversal et factuel de l'enseignement qualifiant et de la formation professionnelle, et d'autre part, sur l'identification et la définition de différentes actions à mener ensemble, mais aussi séparément, à court, moyen et long terme afin de booster la filière de l'Alternance.

Ainsi, le cadre commun se positionne sur une approche de moyen et long terme visant à réaliser un état des lieux transversal de l'enseignement qualifiant et de la formation professionnelle afin d'établir

une compréhension factuelle commune du point de départ. Cet état des lieux tiendra compte des spécificités régionales et intégrera l'avis des apprenants, opérateurs, secteurs et partenaires sociaux. Sur base des principaux domaines d'action ressortant de l'état des lieux, les Gouvernements seront amenés à définir et à lancer la mise en œuvre d'une feuille de route d'amélioration systémique ;

L'approche de court terme permettra, quant à elle, de mettre en œuvre un plan d'actions basé sur les déclarations de politique communautaire et régionale de chacune des entités et comprenant notamment des projets du Plan de Relance de la Wallonie, du chantier de réforme de l'enseignement qualifiant mené dans le cadre du Pacte pour un enseignement d'excellence et de la Stratégie GOFORBrussels 2030, éventuellement étoffé d'actions nouvelles et supplémentaires partant des acteurs, des structures et des dispositifs existants, dans le but d'apporter une réponse rapide aux problématiques tant des apprenants que des opérateurs, des secteurs d'activités et des entreprises. Chaque entité doit ainsi pouvoir déjà mettre en œuvre, pour ce qui les concerne, les mesures et actions qui ont été jugées prioritaires et nécessaires pour faire de l'Alternance la filière d'excellence attendue de tous.

Ces décisions conjointes marquent le point de départ des différents engagements pris par les Gouvernements en matière d'Alternance. En Fédération Wallonie-Bruxelles, ce processus traduit ainsi les ambitions exprimées au travers de la Déclaration de Politique Générale de faire de l'Alternance un parcours d'excellence. En Wallonie, il peut être considéré comme le lancement du mécanisme devant amener les partenaires sociaux et environnementaux, les administrations et le Gouvernement à mener à bien tous les engagements du Plan de relance en matière d'Alternance.

Le comité de pilotage qui accompagnera ces travaux sera constitué dans la foulée des décisions. Il se réunira rapidement afin de lancer les travaux avant l'été.

Cabinet de Pierre-Yves JEHOLET

Nicolas Reynders

nicolas.reynders@gov.cfwb.be

+32 (0) 473 27 14 79

Cabinet de Elio DI RUPO

Sylvain Jonckheere

sylvain.jonckheere@gov.wallonie.be

+32 (0) 495 74 97 40